



# COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## Alerte au smog dans le secteur Champigny Région de la Capitale-Nationale

**Québec, le 2 février 2007** – Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs signale une détérioration de la qualité de l'air uniquement dans la zone Champigny, à la frontière Ste-Foy/Cap-Rouge en raison de la présence de smog.

La population de ce secteur ne devrait pas ressentir d'effets significatifs sur leur santé avec les concentrations observées. Par contre, les personnes les plus vulnérables, comme les jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes atteintes de problèmes respiratoires ou cardiaques pourraient être affectées. Pour éviter d'être incommodé, il leur est recommandé de diminuer les activités physiques à l'extérieur.

Le smog ne se limite pas à la période estivale. En hiver, toutefois, il se manifeste autrement. Contrairement à l'été, où le smog est surtout constitué d'ozone et de particules fines, ce sont plutôt ces dernières qui composent essentiellement le smog hivernal. Les faibles concentrations d'ozone pendant l'hiver sont dues au fait que les conditions météorologiques (températures froides et faible rayonnement ultraviolet) ne favorisent pas sa formation. Les principales sources directes de particules fines liées à des activités humaines sont le chauffage au bois, les véhicules moteurs et les procédés industriels. Dans le cas présent, nous soupçonnons que le chauffage au bois, accompagné d'une inversion de température soit le principal responsable de cette situation.

Les particules fines ( $PM_{25}$ ) sont microscopiques et elles peuvent demeurer longtemps en suspension dans l'air. Une fraction des particules fines se forme dans l'atmosphère à partir d'autres agents polluants gazeux comme le dioxyde de soufre ( $SO_2$ ) et les oxydes d'azote ( $NO_x$ ).

Les ( $PM_{25}$ ) sont susceptibles de présenter des risques pour la santé parce qu'elles pénètrent plus profondément dans le système respiratoire. Avec d'autres polluants, les particules fines affectent aussi l'atmosphère en réduisant la visibilité.

Les sources d'émissions locales, tels le chauffage au bois et le transport, ont un impact immédiat sur la qualité de l'air que nous respirons. Que ce soit à la ville ou à la campagne, chacun doit contribuer à améliorer la qualité de l'air. N'utilisez pas votre foyer ou votre poêle à bois, sauf s'il s'agit de votre seule source de chauffage. Privilégiez des modes de transport moins polluants (marche, autobus, covoiturage). Si vous devez utiliser un véhicule motorisé, évitez de laisser tourner inutilement le moteur.

Les personnes désirant des renseignements particuliers sur des questions touchant la santé peuvent s'adresser au service Info-Santé/CLSC au 648-2626 ou au 1-800-718-4636.

-30-

Source : Pierre Lafleur  
Affaires publiques  
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale  
Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale  
Tél. : (418) 525-1452

Pour plus d'information générale on peut consulter les sites web suivants :

<http://www.qc.ec.gc.ca/atmos/smog>  
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/air/info-smog>  
<http://www.rsqa.qc.ca>  
<http://www.santepub-mtl.qc.ca/environnement/>